



MMD 54



**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉS
2023**



Réalisation interne

MMD 54

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023 a vu encore une évolution significative des activités de MMD 54. Les sollicitations sont toujours plus nombreuses et l'Agence se fait forte d'y répondre.

Les réponses apportées sont variées : elles relèvent de simples conseils, de l'orientation des collectivités vers les bons interlocuteurs, de la mise en œuvre de prestations d'assistance technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des compétences particulièrement structurantes en matière de gestion locale.

L'eau, les mobilités, l'aménagement vertueux des espaces, la gestion du patrimoine des collectivités, le conseil financier constituent des actualités fortes pour lesquelles les sollicitations vont s'accroître, à l'aune de cette deuxième partie de mandat communal et intercommunal. Cela impose une gestion fine du plan de charge et un pilotage des effectifs adapté alors que le marché de l'emploi est particulièrement tendu.

Une consolidation des effectifs mais également la recherche de partenariats et de coordination avec l'ensemble des ingénieries existantes sont donc des enjeux importants pour continuer à accompagner au mieux les collectivités. La confiance de nos adhérents dans les réponses que nous leurs apportons nous encourage plus que jamais dans cette trajectoire.

André Corzani
Président de MMD 54



LE PROJET D'AGENCE 2023-2028

L'Assemblée générale a approuvé fin 2022 un projet d'agence pour la période 2023-2028, définissant 5 grandes orientations pour guider l'évolution de MMD 54 : ingénierie technique et opérationnelle, prise en compte de la diversité des besoins, offre adaptable et audacieuse notamment pour aider les collectivités à relever les défis de la transition, action dans le sens de la simplification et du partenariat... MMD 54 a donc œuvré en 2023 dans le respect de ces éléments de trajectoire. Cela a notamment conduit à développer un nouveau champ d'intervention sur les mobilités douces mais également à développer le partenariat pour soutenir collectivement et, plus efficacement les collectivités, face aux enjeux actuels.

01

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE 1 : LES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

Antony CAPS,
Conseiller départemental du canton de Seille et Meurthe

Sylvain MARIETTE,
Conseiller départemental du canton de Nancy 1

Emilien MARTIN TRIFFANDIER,
Conseiller départemental du canton de Toul

Barbara THIRION,
Conseillère départementale du canton de Meine au Saintois

Audrey BARDOT,
Conseillère départementale du canton de Neuves-Maisons

Caroline FIAT,
Conseillère départementale du canton de Jarny

Michel MARCHAL,
Conseiller départemental du canton de Baccarat

Thibaut BAZIN,
Conseiller départemental du canton de Lunéville 2

Christopher VARIN,
Conseiller départemental du canton de Lunéville 1

Anthony PERRIN,
Conseiller départemental du canton de Nancy 2

COLLÈGE 2 : LES ÉLUS COMMUNAUX ET/OU INTERCOMMUNAUX

Patrick OSTER,
Suppléant/représentant de la commune d'Hudiviller

Jérôme KLEIN,
Président de la Communauté de communes du Pays-du-Sainctois

Philippe VOINSON,
Maire de la commune de Bouxières-aux-Chênes

René CAILLOUX,
Maire de la commune d'Arnaville

Céline BAUDON,
Conseillère municipale de la commune de Sexey-aux-Forges

Noël GUERARD,
Maire de la commune de Lesménils

Daniel BILLIOTTE,
1er adjoint de la commune de Vigneulles

André BERG,
Maire de la commune d'Anoux

Jean-Pierre JACQUE,
Suppléant/représentant de la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais

Olivier MARTET,
Maire de la commune de Blainville-sur-l'Eau

COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Président : Bruno Trombini

Bruno TROMBINI,
Président, conseiller départemental canton de Villerupt,

Nathalie ENGEL,
Conseillère départementale, canton de Laxou

Pascal SCHNEIDER,
Conseiller départemental, canton de Neuves-Maisons

Christophe SONREL,
Maire de Damelevières

Marie Claire DONNEN,
1re adjointe commune d'Olley

Claude THOMAS,
Maire d'Eulmont et Président de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, présidé par André Corzani, s'est réuni trois fois en 2023 :

- Le **13 février 2023**. Lors de cette séance, le Conseil d'administration a notamment délibéré sur le rapport d'activités 2022, le compte administratif et le budget.
 - Dans ce cadre, le Conseil d'administration a voté une modification des tarifs et des cotisations d'adhésion qui n'avaient pas évoluées depuis 2014.
 - Deux postes supplémentaires ont en outre été créés pour consolider l'équipe : un poste d'ingénieur dans le domaine des ouvrages d'art et un poste d'adjoint administratif pour compléter les fonctions supports de l'Agence.
- Le **26 juin 2023**, le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions relatives à la gestion du personnel. Il a également décidé de reconduire un groupement de commande avec le Département en matière d'inspections détaillées des ponts pour en faire bénéficier les collectivités adhérentes.
- Le **20 décembre 2023**. Dans un objectif de renforcement de son autonomie, le Conseil d'administration a validé la fin de la mise à disposition des agents du Département au 01 janvier 2024.
 - Afin de faciliter les mutations mais également conserver une attractivité en terme d'employabilité, le Conseil d'administration a également voté une refonte du régime indemnitaire.
 - Enfin, suite à une sollicitation du Conseil départemental, le Conseil d'administration a acté la mise en place d'une nouvelle mission consistant en une animation sur les captages d'eau potable dégradés. Cette mission nécessitera la mobilisation de deux postes supplémentaires en partenariat avec le Département et l'Agence de l'eau.
 - Ce dernier CA de l'année a également été l'occasion du débat d'orientation budgétaire.



COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

En 2023, le Comité de contrôle analogue s'est réuni une fois au **mois de septembre**, veillant ainsi au bon fonctionnement de l'Agence, conformément aux règles de la quasi régie. Les membres analysent ainsi le niveau de l'activité, les moyens nécessaires pour y répondre et les différents flux financiers. Ils ont par ailleurs proposé une simplification du fonctionnement du Comité qui a été pris en compte en Assemblée générale.

01

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une **Assemblée générale extraordinaire** ainsi qu'une **Assemblée générale ordinaire** se sont tenues le **07 décembre 2023** à l'Hôtel du Département.

L'Assemblée générale extraordinaire a été convoquée afin de délibérer sur une modification des statuts et du règlement de contrôle analogue visant à faciliter son fonctionnement.

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire: bilan d'activités, situation financière et état d'avancement du projet d'Agence 2023-2028.

Cette séance a également été l'occasion de faire un focus sur deux types d'accompagnements à fort enjeux : l'ingénierie financière et de projet ainsi que les ponts.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET DE PROJET

Conseils ponctuels dans le cadre de la recherche de financements, analyse de la faisabilité financière d'un projet, plan de financement, aide à la programmation pluriannuelle, diffusion de guides d'information synthétiques sur les financements.

Plus de 120 conseils et interventions réalisées en 2023

Référent : Olivier CAILLAT, chargé de mission ingénierie financière et de projet

OUVRAGE D'ART

Conseils sur l'entretien des ouvrages, définition des besoins de travaux, aide au recrutement de maîtres d'œuvre spécialisés, accompagnement à la recherche de financement et au conventionnement loi Didier

35 collectivités accompagnées en 2023 sur des programmes d'entretien ou de réfection plus lourde de ponts. Un ouvrage emblématique : le pont de Pierre la Treiche, un des premiers sous conventionnement dans le cadre de la loi Didier

Référent : Pascal CHRISTOPHE, chargé d'études aménagement, voirie, ouvrages d'art



02

LE BILAN D'ACTIVITÉS

Le bilan 2023 met en évidence une activité globalement stable, voir en légère hausse par rapport à l'année précédente. De façon plus détaillée, les interventions dans les domaines de l'eau et des ouvrages d'art sont en développement ; les interventions en matière d'urbanisme baissent légèrement.

L'ingénierie financière et de projet s'est également développée, sous forme de conseils ponctuels ou plus ciblés lors des accompagnements techniques.

LES ADHÉSIONS

556

**COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES**

+ 9

par rapport à 2022

510

COMMUNES

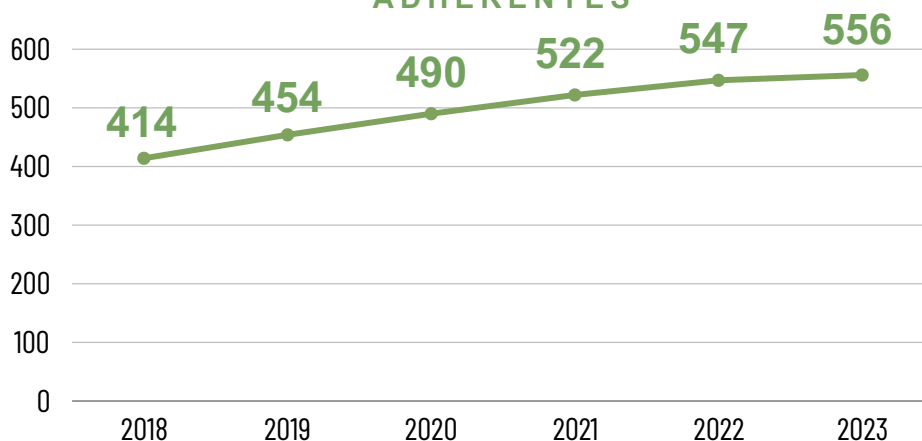
16

INTERCOMMUNALITÉS

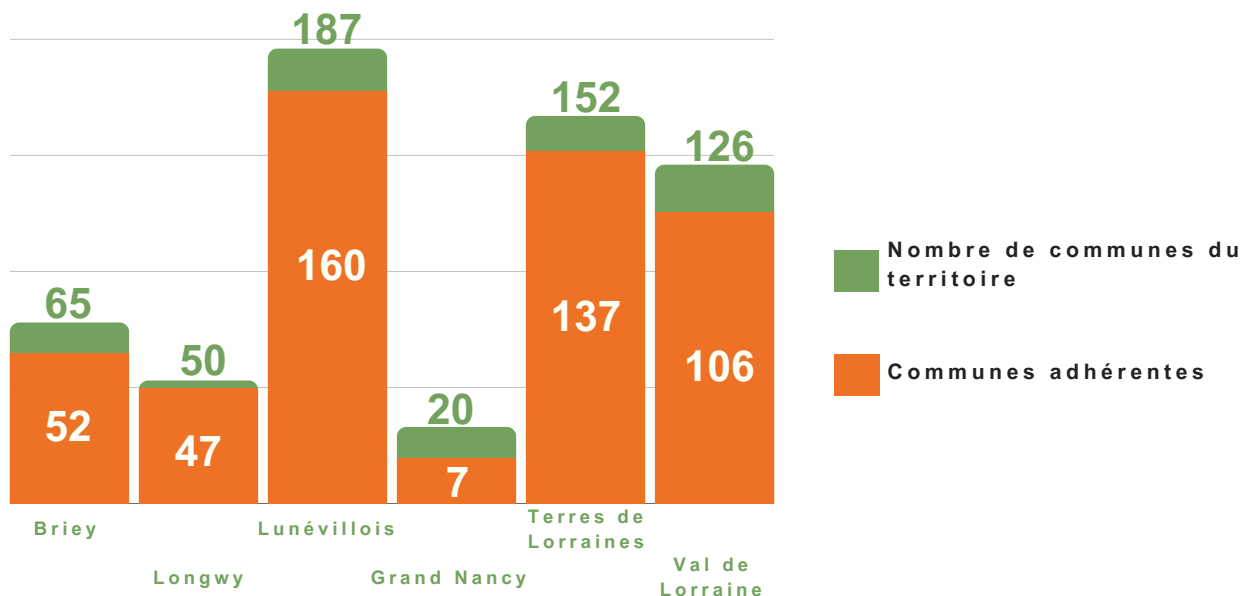
30

SYNDICATS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

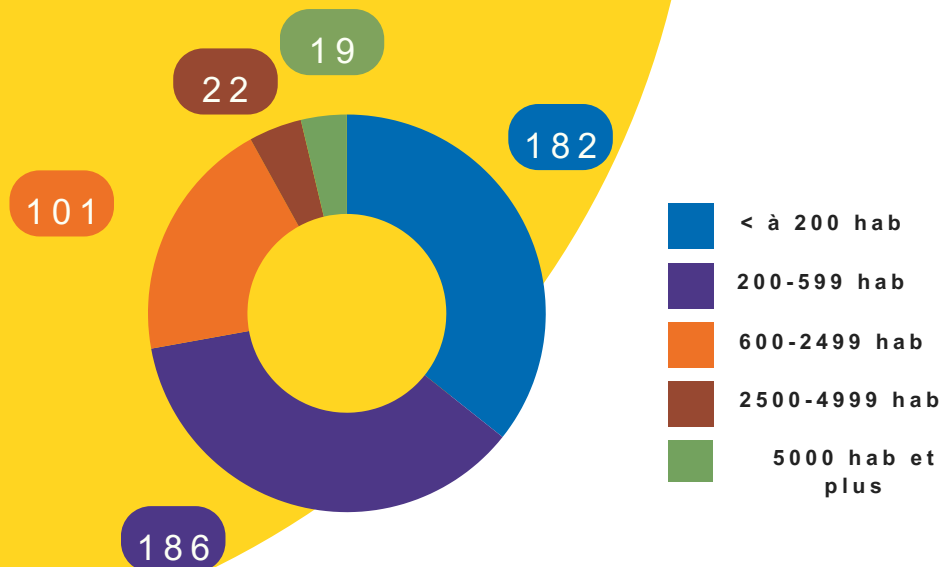


RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES PAR TERRITOIRE



02

LE BILAN D'ACTIVITÉS

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
PAR STRATE DE POPULATION

Les communes de moins de 600 habitants représentent 66 % des collectivités adhérentes.

Parmi les syndicats adhérents, 19 agissent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dont certains sur de vastes territoires (exemple du SIEP couvrant 47 communes). D'autres syndicats aux compétences structurantes adhèrent à l'Agence : le syndicat de la Mutlipole Sud Lorraine, le syndicat du Parc de loisirs de la Forêt de Haye.

Les intercommunalités de Meurthe et Moselle sont quasiment toutes adhérentes à l'Agence depuis sa création, en 2014.

66%

DES ADHÉRENTS

sont des communes
rurales de moins de
600 habitants

4%

DES ADHÉRENTS

sont des communes de
plus de 35000 habitants

8%

DES ADHÉRENTS

sont des Communautés
de Communes ou des
Syndicats

Pour rappel, MMD 54 intervient auprès des collectivités par deux biais :

- Dans le cadre de marchés de prestations (avec devis en fonction du coût réel) conclus avec ses membres conformément aux principes de la quasi régie. Pour en savoir plus, une note est disponible auprès de l'agence pour expliquer ce fonctionnement (« Quasi régie, quels fondements ? »)
- Dans le cadre des conventions d'assistance technique pour les collectivités éligibles que celles-ci concluent avec le Département, pour tout ce qui concerne le conseil amont dans l'ensemble des domaines et l'assistance au suivi des dispositifs d'assainissement.

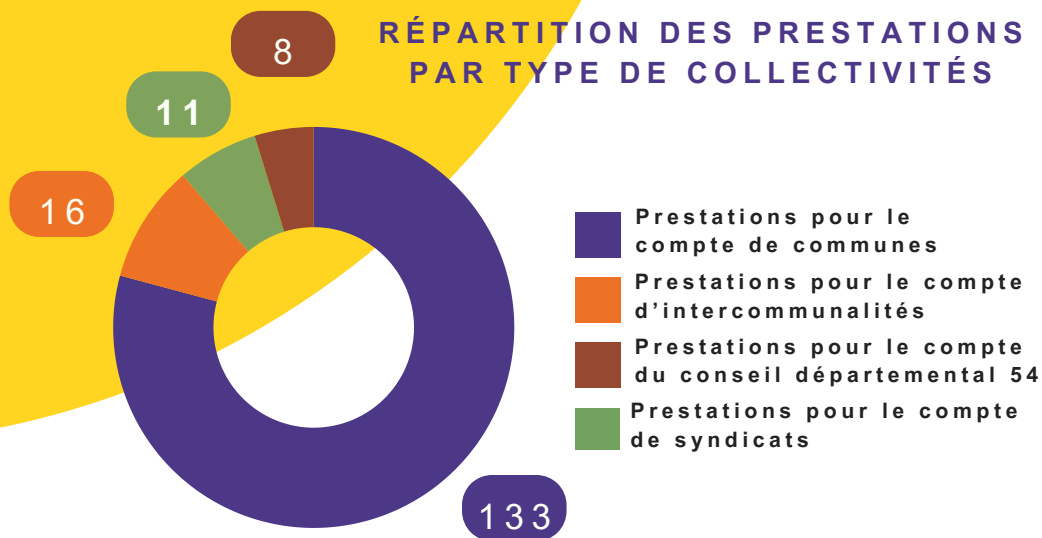
02

LE BILAN D'ACTIVITÉS

LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE

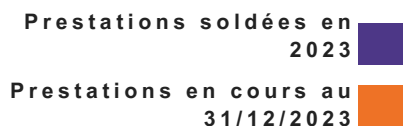
Depuis sa création, plus de **420** prestations de type assistance à maîtrise d'ouvrage ont été mises en œuvre par MMD 54.

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'équipe de MMD 54 a travaillé sur **177** prestations d'ingénierie, soit une augmentation de 4,7% par rapport à 2022. Sur ce total, 46 dossiers ont été soldés en 2023 et en fin d'année, 135 prestations étaient en cours.

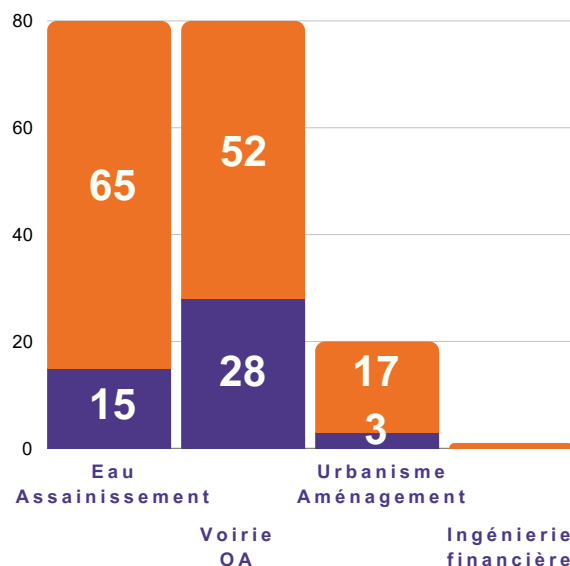


LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE LES PLUS SOLLICITÉES EN 2023

AMO travaux d'assainissement	32
AMO ouvrage d'art	27
AMO aménagement de traverse ou de sécurité	20
Recensement trafic et comptage	21
AMO eau potable (schémas directeurs)	13
Suivi de maîtrise d'œuvre divers eau	12



RÉPARTITION DE PRESTATIONS D'INGÉNIERIE PAR THÉMATIQUE



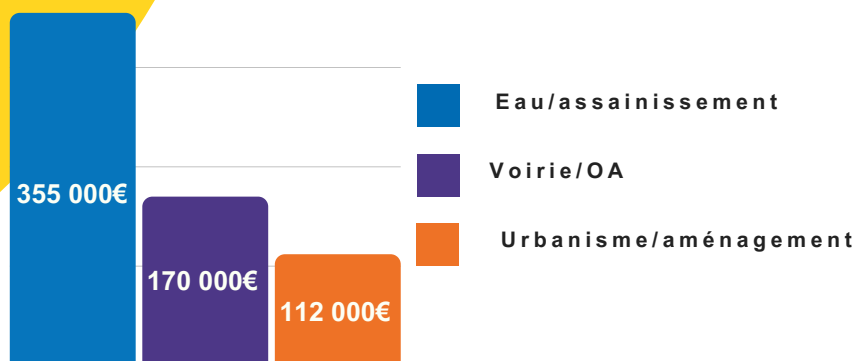
02

LE BILAN D'ACTIVITÉS

L'ensemble des prestations en cours à la fin de l'année représente un montant de 670 000 € (+ 30 % par rapport à 2022). 172 000 € ont déjà été facturés.

ENCOURS DE PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

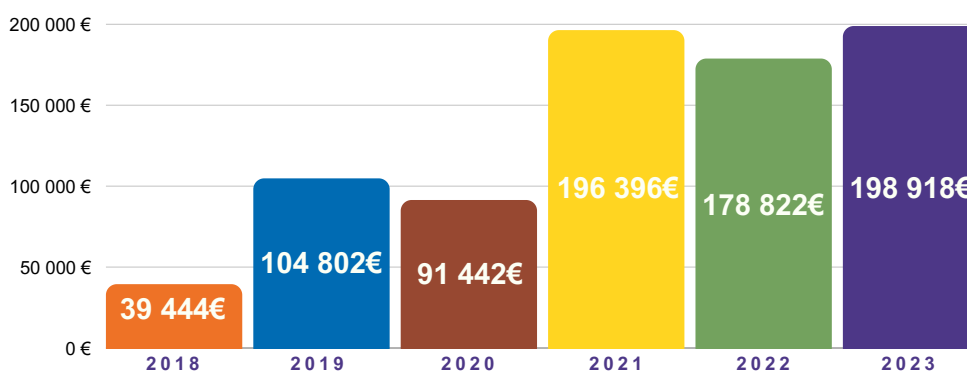
L'augmentation du nombre total de prestations se traduit par une augmentation des perspectives de facturation. Ce constat vaut principalement dans le domaine de l'eau et matière de voirie comprenant les interventions sur les ponts. En même temps, l'accroissement de la complexité des projets étalent leur réalisation dans le temps.



Si les prestations sont plus nombreuses, leur montant moyen évolue selon les domaines : stabilité dans le domaine de l'eau, augmentation dans le domaine de la voirie, baisse en matière d'urbanisme.

Concernant l'ingénierie financière, elle n'a pas fait en 2023 de prestations dédiées mais a été pris en compte dans certaines prestations techniques nécessitant une recherche particulière de financements. Deux guides ont été également publiés dans le cadre de cette mission.

EVOLUTION DES RECETTES DE PRESTATIONS ENTRE 2015 ET 2023



LES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE

A côté des prestations d'ingénierie, MMD 54 intervient également auprès des collectivités dans le cadre des missions d'assistance technique réglementaire que lui a confié le Département. Les collectivités doivent répondre à des conditions d'éligibilité pour y prétendre.

Ces prestations d'assistance technique existent depuis 2009 dans le domaine de l'assainissement (assistance au suivi des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement). Elles ont été élargies au domaine de la voirie et de l'aménagement par décision du Conseil départemental en 2018, en même temps que leur exécution a été confiée à MMD 54.

Ces missions qui rentrent dans un cadre réglementaire bien défini font l'objet d'un rapport spécifique présenté au Département et aux partenaires lors d'un comité de suivi qui se tient annuellement.

Cette activité est importante pour MMD 54 : elle mobilise près la moitié des effectifs de l'Agence, la majorité dans le domaine de l'eau.

Les dépenses liées à ces missions sont entièrement prises en charge par le Département qui perçoit par ailleurs une participation des collectivités et une subvention de l'Agence de l'eau.

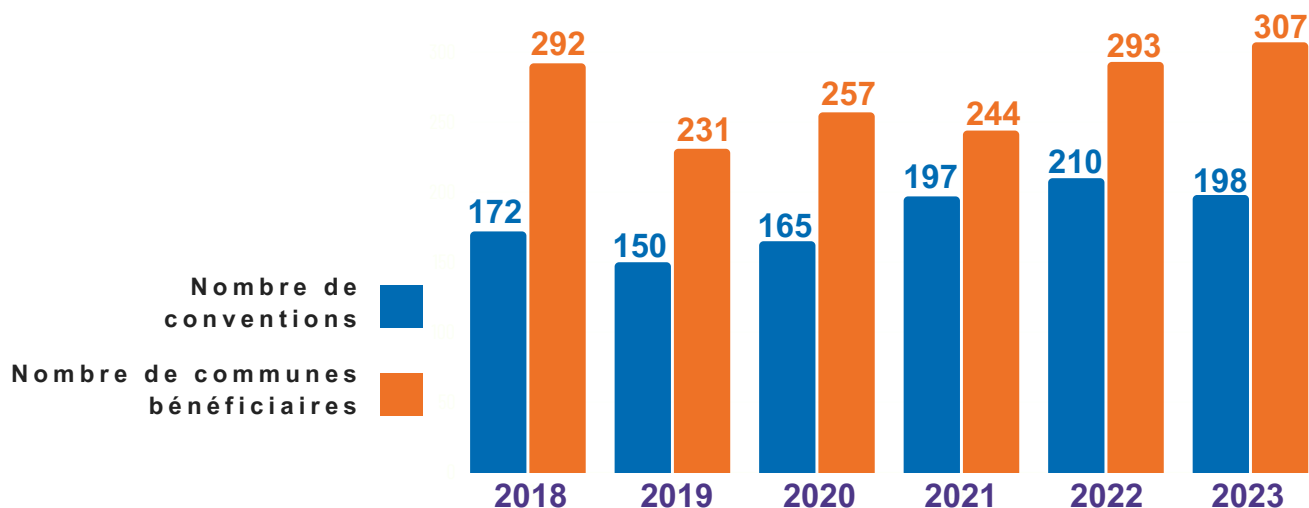
Ces prestations d'assistance sont la plupart du temps complémentaires aux prestations d'ingénierie.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN 2023

- 198** conventions en vigueur fin 2023
- 191** conventions avec des communes
- 3** avec des EPCI
- 4** avec des syndicats
- 307** communes couvertes par ces prestations (293 en 2022).

Le profil des collectivités qui souscrivent évolue peu à peu avec les transferts de compétence dans le domaine de l'assainissement : les intercommunalités éligibles et devenues compétentes sollicitent à ces prestations ce qui augmentent le nombre de communes bénéficiaires.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONVENTIONS 2018-2023



03

LES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE

Dans le détail, l'assistance technique c'est :

Prestation traitement:

- 80 prestations
- 130 stations de traitement suivies
- 247 visites réalisées

Prestation réseau:

- 71 prestations
- 41 interventions
- 35 rapports réalisés

Prestation voirie/aménagement/urbanisme:

- 185 prestations
- 201 conseils délivrés dont 117 rapports ou visites



Station d'épuration

Dans le domaine de l'assainissement :

1293 kms de réseaux d'assainissement et **4967 ouvrages** intégrés dans Mémeau, un logiciel de cartographie et de suivi du fonctionnement des réseaux, conçu par le Département et MMD 54 et mis à disposition des collectivités bénéficiaires.

34 communes accompagnées en 2023 dans la réalisation de leur premier système d'assainissement collectif et **4 stations réceptionnées**.

Des séances annuelles d'aide aux collectivités en vue de la rédaction des rapports sur le prix et la qualité du service en assainissement : **45 séances en 2023**.

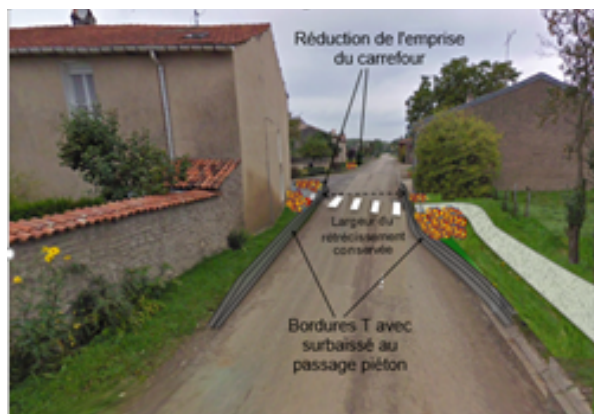
83 bilans annuels (synthèse du fonctionnement des dispositif d'épuration) réalisés pour le compte des collectivités et transmis au service de la police de l'eau et l'AERM avant la date butoir du 01 mars 2023.

120 analyses normalisées réalisées, la plupart à travers un groupement de commande mis en place par le Département et renouvelé cette année avec un nouveau prestataire.

Dans le domaine de la voirie et de l'aménagement,

Des conseils diversifiés relatifs à des questions de sécurité routière, de clarification des compétences et des responsabilités, d'occupation du domaine public, d'entretien de voirie ou encore de démarches préalables à la réalisation d'aménagement plus complexes.

Dans le domaine de l'urbanisme, les conseils sont essentiellement juridiques et/ou administratifs et concerne l'application des PLU, le financement des aménagements ou encore les outils fonciers.



Conseils sur l'aménagement d'un chemin piéton

04

LES MOBILITÉS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

UN DÉPART



Michel FRANCOIS qui a œuvré depuis la création de l'Agence dans l'accompagnement des collectivités en matière de voirie a fait valoir ses droits à la retraite à partir de l'automne 2023.

Il a pu transmettre son savoir faire à Frédéric GOURNET arrivé fin 2022. Un autre recrutement a été lancé en fin d'année 2023 pour pouvoir répondre, à l'ensemble des demandes adressées à l'Agence dans le domaine de l'aménagement des espaces publics et des mobilités.

DEUX ARRIVÉES



Sébastien FRITZ a rejoint l'équipe au mois d'avril 2023 pour prendre la responsabilité du pôle eau qui constitue le secteur d'intervention le plus important de l'Agence. Il est en charge du pilotage de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la mise en œuvre des accompagnements les plus complexes, notamment l'accompagnement des communautés de communes dans les prises de compétences eau et assainissement.



Arrivée début septembre, Odile MANCIAUX est venue renforcer le pôle administratif de l'Agence et a pris notamment en charge le secrétariat général. Elle est ainsi devenue la première interlocutrice des collectivités pour toute question d'ordre général. Elle intervient également en support, aux côtés de Anne BARALDI et de Murielle COLLIGNON dans le fonctionnement de l'Agence.

LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE L'INGÉNIERIE

Les démarches visant à soutenir ou à développer les partenariats ont été nombreuses :



Participation au Club Transitions et Résiliences

Le Club Transitions et Résiliences est une communauté d'échanges et de partage d'expériences entre élus, techniciens et acteurs de l'ingénierie publique du département. Accompagné et soutenu par l'Etat et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, le Club T&R est animé par les agences AGAPE et SCALEN.

C'est notamment dans le cadre de ce Club que SCALEN et MMD54 ont travaillé à une parution commune : le guide pratique d'ingénierie de projet et de financement de la réhabilitation du bâti des collectivités rurales diffusé à l'automne 2023.



Partenariat avec l'Etat

Participation au Comité Local de Cohésion territoriale ainsi qu'à ses comités techniques
Participation au Comité de pilotage reconquête du bâti dégradé en milieu rural



Echanges avec l'équipe de la Multipole Sud Lorraine

Participation à la cellule recherche action habitat et sobriété foncière en vue d'aider les collectivités à trouver des financements pour leurs opérations de réhabilitation du bâti ancien.



Avec le Département de Meurthe et Moselle

Le Département a mobilisé l'Agence sur plusieurs sujets en 2023 :

- L'appui à l'instruction des dossiers de demandes de subvention dans le cadre du dispositif bourg centre
- Conseils et accompagnement des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Appui aux Territoires 54
- Des missions d'aides plus ciblées dans le domaine de l'eau ou de l'urbanisme.

De façon plus générale, MMD 54 entretient un partenariat étroit avec le Département à qui il rend compte de l'exercice de la mission d'assistance technique règlementaire.

Avec les autres agences techniques départementales de France

MMD 54 a accueilli en juin 2023 la rencontre nationale des Agences techniques et régies départementales. Constituées en association nationale des directrices et directeurs d'agences techniques (ANDATD),

MMD 54 fait également des points réguliers destinés à partager les différentes actualités avec l'association des maires 54, le CAUE, l'agence de l'eau Rhin Meuse, etc.

07

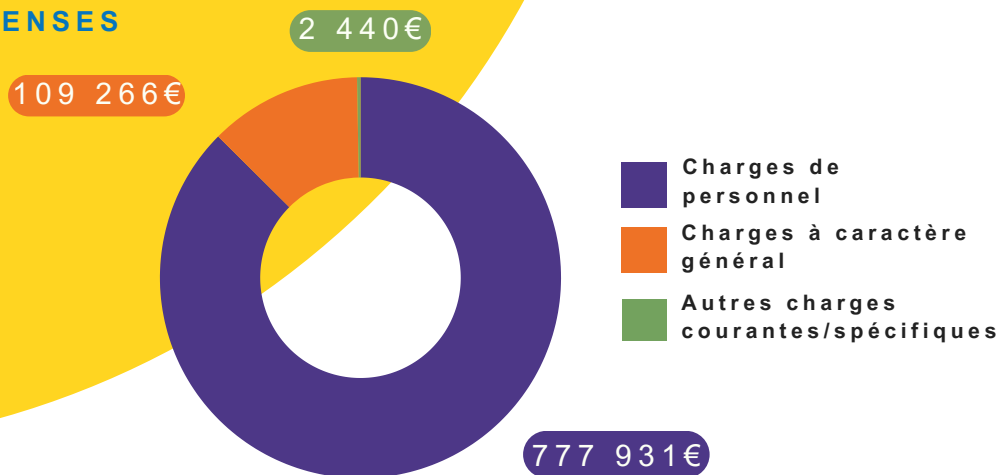
SITUATION FINANCIÈRE

Le compte administratif 2023 s'établit à 889 637,23 € en dépenses et à 939 946 50 € en recettes.

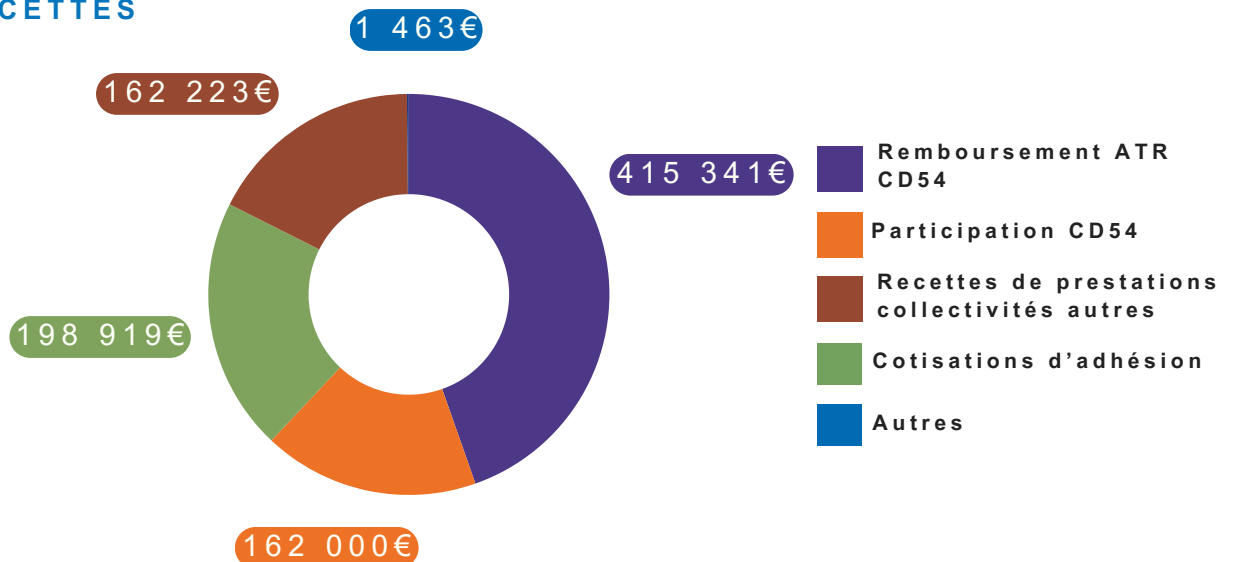
Les recettes de prestations sont en hausse par rapport à 2022, de même que le remboursement des frais dédiés aux missions d'assistance technique réglementaire par le Département ainsi que le montant total des cotisations des collectivités.

Ces recettes supplémentaires ont permis de couvrir la hausse des dépenses de personnel nécessitée par la structuration de l'Agence et les besoins des collectivités.

DÉPENSES



RECETTES



Le budget prévisionnel 2024 est établi dans la continuité de cette dynamique de développement et de structuration. L'objectif est de concilier :

- la nécessaire consolidation des effectifs de l'Agence et de son organisation,
- la prise en compte d'un effet cyclique dans les besoins des collectivités pour l'émergence de leurs projets,
- les besoins d'accompagnements plus structurels des adhérents que le contexte de transition et les impératifs de gestion quotidienne imposent.

Le réajustement des cotisations décidé en 2023, la poursuite de la hausse du nombre d'adhérents, l'évolution des demandes d'accompagnements ou encore la mobilisation de financements extérieurs permettront d'envisager ces objectifs.

DIRECTRICE

**Cécile CALIN**

ccalin@mmd54.org
03 83 94 56 92
06 12 06 65 85

INGÉNIERIE DE PROJET

**Olivier CAILLAT**

ocaillat@mmd54.org
03 83 94 56 62
06 13 23 85 61

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**Murielle COLLIGNON**

mcollignon@mmd54.org
03 83 94 51 68

**Anne BARALDI**

abaraldi@mmd54.org
03 83 94 58 69

**Odile MANCIAUX**

omanciaux@mmd54.org
03 83 94 58 15

PÔLE EAU ASSAINISSEMENT

**Sébastien FRITZ**

sfritz@mmd54.org
03 83 94 51 51
07 84 39 27 18

**Anne GOBERT**

agobert@mmd54.org
03 83 94 59 59
06 37 79 61 21

**Hugues BARBIER**

hbarbier@mmd54.org
03 83 94 59 57
06 29 19 21 60

**Mickaël FRANSOT**

mfransot@mmd54.org
03 83 94 53 97
07 78 63 70 30

**Jean-Léon COUTABLE**

jlcoutabletoni@mmd54.org
03 83 94 58 43
06 15 53 75 61

**Théo BATTAGLIA**

tbattaglia@mmd54.org
03 83 94 59 06
06 72 45 89 13

PÔLE AMÉNAGEMENT
URBANISME ET VOIRE

**Recrutement en
cours**

**François SEIDEL**

fseidel@mmd54.org
03 83 94 55 46
06 79 58 66 73

**Pascal CHRISTOPHE**

pchristophe@mmd54.org
03 83 94 55 96
07 87 07 52 69

**Frédéric GOURNET**

fgournet@mmd54.org
03 83 94 54 67
06 62 42 22 48



Meurthe et Moselle Développement 54
48 esplanade Jacques Baudot
CO 90019
54035 Nancy Cedex
03 54 50 71 66
mmd54@mmd54.org
www.mmd54.org